COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 novembre 2026

« Aide à mourir » : les recommandations de la HAS entretiennent le flou entre suicide assisté et euthanasie

La Haute Autorité de Santé a rendu aujourd'hui ses recommandations concernant les substances létales, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 18 août sur le « droit à l'aide à mourir ».

Les organisations signataires notent que cette publication intervient avant même celle des décrets et textes règlementaires relatifs à la loi sur les soins palliatifs du 26 mai 2026, ce qui interroge sur la priorisation politique des démarches.

Les travaux de la HAS s'attachent à garantir une « mort apaisée dans un délai aussi court que possible ». Les organisations signataires appellent les pouvoirs publics à déployer la même énergie au service de la qualité de vie des patients, jusqu'au terme de leur existence, y compris pour les personnes engagées dans une procédure « d'aide à mourir ». Dans cet objectif, les organisations signataires demandent au pouvoir règlementaire de garantir la permanence et l'effectivité de la proposition palliative faite au patient, y compris lorsque ce dernier intègre une procédure d'aide à mourir, et plus largement d'un accès aux soins, notamment antalgiques, médicopsychologiques et globalement liés aux pathologies chroniques.

Les organisations signataires relèvent également la très forte intégration des soignants à la procédure, au-delà même de ce que le texte législatif pouvait préciser. Cela est particulièrement vrai pour les professionnels infirmiers, dans la mesure où une voie veineuse devra être posée y compris lorsque l'auto administration sera privilégiée.

Dans ce cadre, les organisations signataires enjoignent les pouvoirs publics, les tutelles et les directions d'établissement à prêter une attention toute particulière à la liberté de conscience garantie par la loi. Cela revêt une importance d'autant plus prégnante dans un contexte de forte pénurie de soignants.

Pour les responsables des organisations signataires : *« Les recommandations de la HAS viennent illustrer plusieurs points d'alerte que les organisations signataires ont relevés ces derniers mois, à commencer par la difficile distinction opérationnelle entre auto administration et hétéro-administration. Cette difficulté est renforcée par l'absence totale de précision sur « l'incapacité physique », critère permettant théoriquement de déterminer le mode d'administration.*

Par ailleurs, la très forte intégration des soignants dans le processus fait peser un risque de confusion entre la démarche d'accompagnement palliative et la procédure d'aide à mourir. Les organisations signataires demeureront extrêmement vigilantes à sauvegarder la philosophie des soins palliatifs et l'accès réel pour tous les patients aux soins, notamment antalgiques, médicopsychologiques et globalement liés aux pathologies chroniques. »

Premiers signataires

- **Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs** (SFAP)
- **Syndicat National des Professionnels Infirmiers** (SNPI CFE-CGC)
- **Association Francophone des Soins Oncologiques de Support** (AFSOS)
- **Société Médico-Psychologique** (SMP)

Détail des signataires

SFAP · Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs

Association de loi 1901 créée en 1989, la SFAP est une société savante qui fédère une grande variété d'acteurs autour des soins palliatifs et de l'accompagnement : professionnels de santé et des sciences humaines et sociales, bénévoles d'accompagnement et leurs associations, collectifs de soins. Sa raison d'être est de développer, d'améliorer et de faire connaître les soins palliatifs auprès des professionnels de santé, des pouvoirs publics et du grand public, afin que chaque personne atteinte d'une maladie grave soit soulagée et accompagnée, ainsi que ses proches, tout au long de son parcours.

SNPI CFE-CGC · Syndicat National des Professionnels Infirmiers

Le SNPI est la section française de la fédération internationale Global Nurses United (GNU), qui rassemble des syndicats d'infirmiers et de professionnels de santé dans 35 pays. Il représente les infirmières et infirmiers, les infirmières spécialisées et les cadres infirmiers exerçant dans les établissements publics et privés, et porte leurs positions sur l'exercice et la reconnaissance de la profession, les conditions de travail et la qualité des soins.

AFSOS · Association Francophone des Soins Oncologiques de Support

Créée en 2008 à l'initiative d'oncologues médicaux et d'hématologues, l'AFSOS est la société savante pluriprofessionnelle qui promeut la connaissance et la mise en œuvre des soins oncologiques de support, c'est-à-dire l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie, conjointement aux traitements spécifiques. Elle collabore avec les autres sociétés savantes concernées et est affiliée à la MASCC (Multinational Association of Supportive Care in Cancer).

SMP · Société Médico-Psychologique

Fondée en 1852 et reconnue d'utilité publique en 1867, la Société Médico-Psychologique est une société savante de psychiatrie. Elle publie les Annales médico-psychologiques, revue créée en 1843 et devenue son organe officiel.

Contact presse : t.baranger@coalitio.fr · 06.64.53.88.46